

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 31

Nombre de conseillers votants : 33

*Le quorum (17/33) est atteint*

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril à dix-huit heures,  
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué,  
s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël  
LANTERI, Maire de Vauréal.

**Date de la convocation :** 02 avril 2026

**Étaient présents :** M. Raphaël LANTERI, Maire  
M. Adnan ARIF, M. Alexis AUVRAY, M. David BEDIN,  
Mme Safiye BILIC, M. Yves BLANCHARD, M. Razali  
BOULTAME, M. Jean-Clovis BOUTEILLÉ, Mme Suzy  
CALABRE, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme  
Simone DUFAYET, Mme Natacha EUSEBE, Mme  
Marie-Paule FAUCON, Mme Jacqueline FRASCA,  
M. Jean-Jacques FREJAVILLE, M. Benjamin  
GABIRON, Mme Patricia JOSÉ, Mme Coralie  
LARDET-ROMBEAUX, M. Bruno LE CUNFF, Mme  
Pareena MASKEEN, M. Guillaume MERLET, M.  
Antoine MIGALE, M. Florent NGUYEN, Mme  
Catherine PERREGAUX, M. Cédric PIROT, M.  
Philippe SAINTE-CROIX, Mme Gaëlle SOULIER-  
SOTGIU, Mme Régine WATERLOT, M. Farid WERCK-  
HACHANI, Mme Tasrine YOUSSEUF, Mme Atef  
ZGHAL

**formant la totalité des membres en exercice**

**Conseillers municipaux absents ayant donné un  
pouvoir**

Mme JASON donne procuration à Mme WATERLOT  
Mme FIDI donne procuration à M. LANTERI

**Monsieur David BEDIN est désigné secrétaire de  
séance.**

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20260408-1-4r-04-2026-DE

Date de télétransmission : 13/04/2026

Date de réception préfecture : 13/04/2026

**DELIBERATION N° 1.4r/04/2026**

NOMENCLATURE ACTES :

5.3 Désignation de représentants

**OBJET : DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS (1 TITULAIRE + 1 SUPPLEANT)  
POUR SIEGER AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE « O'WATT CITOYEN »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur proposition de Madame Coralie LARDET-ROMBEAUX, adjointe au Maire  
chargée de l'administration générale,**

**VU** l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales relatif à la désignation de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

**VU** l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales offrant la possibilité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations,

**CONSIDERANT** que la commune de Vauréal est adhérente à la société coopérative « O'Watt Citoyen », dont l'objet est d'assurer la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation des projets de financement de panneaux photovoltaïques sur les toitures de bâtiments ou des ombrières de parking publics ou privés,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire que la commune de Vauréal soit représentée au sein du collège des collectivités de cette société, par un membre titulaire et un membre suppléant,

**CONSIDERANT** les candidatures de Monsieur David BEDIN en tant que membre titulaire et de Monsieur Antoine MIGALE en tant que membre suppléant,

**CONSIDERANT** que le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de délibérer à main levée,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR  
APRÈS AVOIR DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ DE VOTER À MAIN LEVÉE  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

*(3 abstentions : Madame Frasca / Messieurs Auvray et Le Cunff)*

**ARTICLE 1 : DE DESIGNER** Monsieur David BEDIN en tant que membre titulaire pour représenter la ville au sein de la société coopérative « O'Watt Citoyen ».

**ARTICLE 2 : DE DESIGNER** Monsieur Antoine MIGALE en tant que membre suppléant pour représenter la ville au sein de la société coopérative « O'Watt Citoyen ».

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme  
au registre des délibérations**

**Monsieur Le Maire de Vauréal  
Raphaël LANTERI**



**Date exécutoire :**

.....

**Date de notification :**

.....

**Date de mise en ligne :**

.....**1-3 AVR. 2026**

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de son affichage pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*